

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VY-LES-LURE

SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

PROCES-VERBAL

Le jeudi treize octobre deux mille vingt-deux à 20 heures, le conseil municipal de la commune de VY-LES-LURE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de **Mme DESCOLLONGES Christine, Maire de VY-LES-LURE**

Etaient Présents : DESCOLLONGES C. – ANTOINE D. - KOHLER C. MARCHAL I.- SIMON J. - FAIVRE R. - MAIRE P. - DENIS S. -VUILLAUME F. – HAUK M. – GUILLAUME T. - SCHWALLER T. - SCHMITT S.

Absent excusé : HENRY N.

Pouvoir : HENRY N. pour ANTOINE D.

Secrétaire de séance : KOHLER C.

Nombre de membres en exercice est de : 14

Présents : **13**

Pouvoir : **01**

Votants : **14**

Le Président ouvre la séance à 20h

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2022.

2. FORET : Contrat de bûcheronnage

Après analyse des propositions reçues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE RETENIR la proposition financière de l'entreprise :

- **ETF LEUVREY BOIS** de Belmont (70), pour l'exploitation des coupes aux conditions suivantes :

GRUMES

Abattage : 12.50 € HT / m3

Débardage : 8.50 € HT / m3

STERES

Façonnage : 22.00 € HT / stère

Débardage : 9.00 € HT / stère

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de bûcheronnage correspondant, et tout document se rapportant à ce dossier.

3. FORET : Tarifs affouage 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE pour 2023 :

- Prix du stère façonné (sur bord de route, par portion de 5 stères) : **38 € TTC** ;
- Prix du stère non façonné : **7 € HT**.

Clôture de la séance.

Le Maire,

Christine DESCOLLONGES



Le secrétaire,

Claude KOHLER

